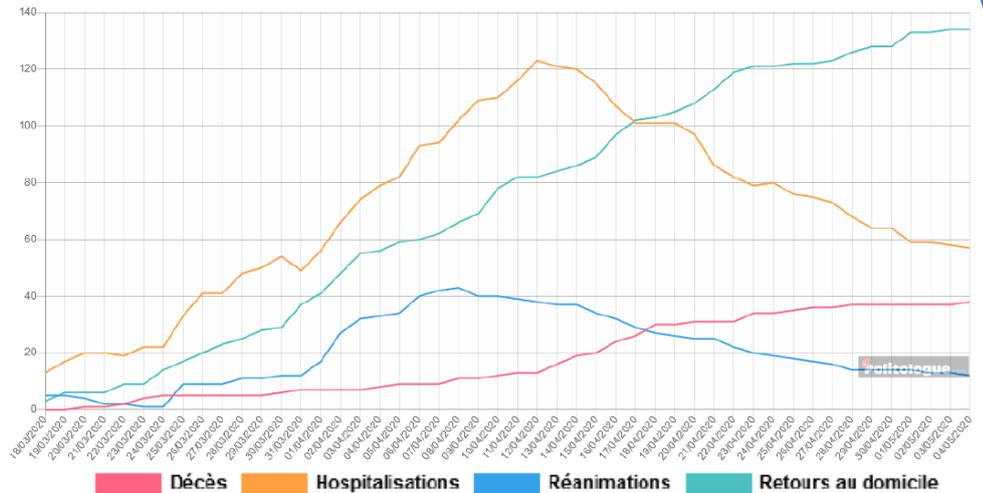


Situation sanitaire

Au niveau départemental¹, au 07/052020 :

	Nombre
Hospitalisations	57
Réanimations	10
Décès ²	38

¹ : données hospitalières du Finistère
² : nombre cumulé de personnes décédées pour Covid-19 depuis le 1^{er} mars 2020, hors EHPAD



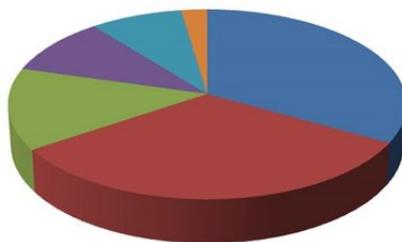
Au niveau de l'établissement, au 04/05/2020 :

	Base	Ile	Froustven	Total
Cas suspects ³	26	4	3	33
Cas contacts	14	9	1	24

³ : aucun cas confirmé au sens biologique.

Situation administrative des personnels

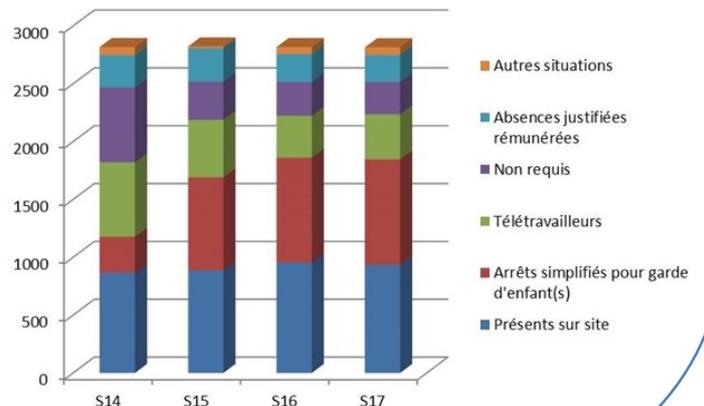
Répartition moyenne du personnel⁴ de l'établissement, semaine 17 :



- Présents sur site (33%)
- Arrêts simplifiés pour garde d'enfant(s) (32%)
- Télétravailleurs (14%)
- Non requis (10%)
- Absences justifiées rémunérées (8%)
- Autres situations (2%)

⁴ : hors intérimaires et stagiaires

Evolutions sur le mois d'avril :



Activité



La Direction a transmis à l'ensemble des personnels une communication expliquant l'organisation de la remontée en puissance de l'établissement⁵. Cette dernière n'est pas établie définitivement (la direction locale attendait les dernières directives gouvernementales et la signature de l'accord sur les conditions de reprise et de montée en charge au niveau groupe), néanmoins les grands axes sont d'ores et déjà dessinés :

- La montée en puissance de l'activité du site sera progressive (pas de rush le 11 mai), par vagues successives (3 phases de 2 semaines entrecoupées d'une semaine palier) à partir du 13 mai et à raison de 50 à 60 personnes par jour afin de limiter le flux,



- De par les contraintes de distanciation sociale et la fermeture du restaurant d'entreprise, l'activité sur site est actuellement organisée en « bordées » (bleue et rouge). Cette organisation sera maintenue avec, par souci d'équité, une alternance des bordées sur les horaires du matin (6h50/12h50) et de l'après-midi (13h10/19h10),
- Les personnels ne reviendront au travail que sur convocation (envoyée avec un préavis de 48 heures minimum). Pour des raisons personnelles (problèmes de santé ou garde d'enfant par exemple) et après en avoir informé leur manager, ces derniers pourront reporter leur retour sur site.
- Le télétravail restera possible mais pas sur 5 jours (journées de présence sur site et de télétravail à répartir sur la semaine selon les équipes).

Organisation du travail	Bordées	Activités concernées
Bordée du matin	6h50/12h50	Activités de production et activités tertiaires
Bordée de l'après-midi	13h10/19h10	Activités de production et activités tertiaires
Télétravail - journée	Pas de bordée	Activités de production et activités tertiaires
Journée normale	Pas de bordée	Dérogatoire

⁵ : Cette organisation concerne la Base Navale et le Frootven (l'île longue est restée en « régime établi » pendant le confinement).

Chèques vacances 2021

Pour rappel, les personnels ont le choix entre 7 formules permettant d'obtenir de 300 à 900 € en chèques vacances, avec une épargne (sur 10 mois) et un abondement du CSE qui varient en fonction des tranches de Quotient Familial (de 1 à 7). Pour les formules de 700 à 900 €, l'abondement est plafonné et identique à la formule à 600 €.

Les Ouvrant-Droits (OD) par tranche de QF étaient répartis de la façon suivante en 2020 et 2019 :

Nb OD	Formules							Total
	300 €	400 €	500 €	600 €	700 €	800 €	900 €	
2020	24	12	24	1718	52	40	209	2079
2019	20	11	18	1592	53	36	207	1937



Le CSE a proposé de reconduire en 2021, la prestation de chèques vacances de 2020.

La **CFE-CGC** s'est abstenue. La proposition a été adoptée à la majorité.